

BUDGET RECTIFICATIF 2017 N°1

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration le 23 juin 2015, et notamment son article 14,

Vu la circulaire de la DB / DGFIP du 24 août 2016 relative au cadre budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'Etat pour 2017,

Vu le budget initial 2017 approuvé par le conseil d'administration du 23 novembre 2016 (délibération n°16/022),

Sur proposition du Président,

	budget initial 2017	budget rectificatif 2017 n°1
• approuve les autorisations budgétaires suivantes :		
• ETPT hors plafond :	82	82
• Autorisations d'Engagement (AE) :	61 845 300 €	61 845 300 €
• personnel :	5 850 500 €	5 850 500 €
• fonctionnement :	55 811 700 €	53 801 700 €
• investissement :	183 100 €	2 193 100 €
• Crédits de Paiement (CP) :	57 819 200 €	57 819 200 €
• personnel :	5 850 500 €	5 850 500 €
• fonctionnement :	51 785 600 €	49 775 600 €
• investissement :	183 100 €	2 193 100 €
• prévisions de recettes :	57 288 500 €	57 288 500 €
• soit un solde budgétaire de :	-530 700 €	-530 700 €
• approuve les prévisions budgétaires suivantes :		
• variation de trésorerie :	-830 700 €	-830 700 €
• résultat patrimonial :	-4 817 600 €	-2 807 600 €
• capacité d'autofinancement (CAF) :	-361 100 €	1 648 900 €
• variation de fonds de roulement :	-830 700 €	-830 700 €

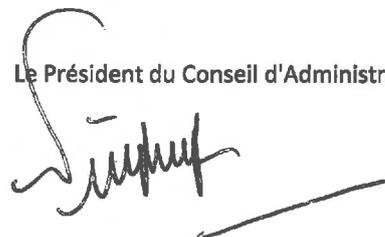
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

VU ET APPROUVE
LE **28 NOV. 2017**
Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER